
Loi relative à la prévention et à la prise en charge de la perte d'autonomie, une urgence absolue

La crise sanitaire que nous traversons a mis en évidence la faiblesse et l'inadaptation de notre système de prévention et de prise en charge de la perte d'autonomie. Elle a frappé plus durement les populations fragiles et a mis en évidence l'extrême paupérisation des personnels en charge de les accompagner.

La réforme de la prise en charge de la prévention et de la perte d'autonomie sans cesse repoussée par les gouvernements successifs figurait pourtant à l'agenda politique de tous les derniers Présidents de la République élus depuis 20 ans. L'annonce par le premier ministre de l'abandon de la loi Générations solidaires est un nouveau coup dur, pour les professionnels comme pour les personnes et familles accompagnées par nos services. L'Assemblée générale d'UNA considère que ce recul est révoltant.

Relever le défi démographique, respecter le souhait de vivre et de vieillir à domicile imposent désormais l'avènement d'une grande loi permettant d'adapter réellement notre société au vieillissement et à la perte d'autonomie quelle qu'en soit la cause.

Cette grande loi devra permettre de déployer des ressources adaptées pour permettre l'avènement d'une société véritablement inclusive et résoudre l'ensemble des problématiques largement décrites dans l'ensemble des rapports (Libault, El Khomri, Vachey....) qui ont été rédigés sur le sujet.

Elle doit prioritairement permettre de :

- Vivre à domicile le plus longtemps possible quel que soit son état de santé,
- Mettre un terme définitif aux iniquités territoriales, la République est une et indivisible, chacun doit pouvoir choisir son lieu et son mode de vie, et bénéficier des services nécessaires à celui-ci dans des conditions similaires.
- Mettre un terme aux différences de traitement en fonction de l'âge face au risque de perte d'autonomie.
- Donner priorité aux services médico-sociaux habilités à l'aide sociale, généraliser les SPASAD et limiter le reste à charge des personnes accompagnées en fonction de leurs moyens
- Construire un dispositif de financement des services, basé sur le principe de solidarité, permettant de garantir un fonctionnement efficient des structures d'aide à domicile et le financement des coûts complets.
- Valoriser et améliorer les conditions de travail des personnels accompagnants les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.
- Revoir la gouvernance du système en clarifiant les responsabilités de l'Etat, des collectivités locales et de la cinquième branche et en associant les fédérations de professionnels et d'usagers.
- Privilégier les dispositifs de prévention et améliorer les procédures d'évaluation.

UNA appelle les futurs candidats à l'élection présidentielle à s'engager d'inscrire ce projet de loi dans leur programme et le faire voter en 2022.

L'Assemblée générale d'UNA mandate le conseil d'administration élu pour mener toutes les actions susceptibles de concrétiser ces orientations.